

NOTE DE SERVICE CONCERNANT L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE

Dans le cadre de l'arrivée du nouveau véhicule, il me paraît utile de rappeler les règles d'utilisation des véhicules de service :

1) La Réservation :

- L'agent doit être titulaire du Permis B et remettre la photocopie de son permis de conduire au Service ressources humaines avant toute première utilisation,
- Toute réservation (**même de courte durée**) s'effectue **obligatoirement** auprès de Myriam (accueil) pendant les heures d'ouverture ci-après : 9h15-12h et 13h15-17h, ou auprès de Vanessa en son absence ou par mail à l'adresse suivante à : reservation@loire-semene.fr
- A chaque réservation, préciser **obligatoirement** le nom du conducteur, le service, la destination, l'objet du déplacement et le nombre de personnes.
- En cas de remise de clés dans la boîte aux lettres (**à limiter au maximum**), merci de le préciser sur le cahier de réservation.

2) Le Retrait et le Retour des clefs :

- Les clefs et les papiers sont retirés au siège de la Communauté de Communes auprès de Myriam ou, en cas d'absence, auprès de Vanessa (Services Techniques), aux heures citées plus haut
- Ils seront remis à la personne qui aura effectué la réservation ou au conducteur,
- En dehors des heures d'ouverture au public et en l'absence des agents cités plus haut, les clefs peuvent être retirées directement.
- Au retour et en cas d'absence de Myriam et de Vanessa, les clefs et les papiers sont déposés sur la banque d'accueil. En cas de fermeture des locaux, une enveloppe à bulle est à disposition à côté des boîtes de clés afin de pouvoir déposer les clés dans la boîte aux lettres extérieure.

3) L'Utilisation des Kangoo

- Les Kangoo doivent être retirés au siège de la Communauté de Communes et ramenés **TOUS LES SOIRS** sur le parking côté jeu de boules.

4) L'Utilisation du véhicule 8 places (Renault Trafic)

Afin d'optimiser l'utilisation de ce nouveau véhicule, ce véhicule sera utilisé selon les différents degrés de priorités, à savoir :

- 1/ Actions de prévention (CISPD) et liés à l'exercice des compétences Famille-Jeunesse Transport pour les jeunes, les camps communautaires, les enfants des crèches et accueil de loisirs (**à partir de 5 personnes et plus**)
- 2/ Déplacement des agents de Loire Semène (**à partir de 5 personnes et plus**)
- 3/ Transport de matériel (notamment pour les actions communautaires)
- 4/ Déplacement des agents de Loire Semène (en dessous de 5 personnes et en cas d'indisponibilité des Kangoos)

Un cahier de réservation sera mis à disposition à l'accueil et géré par les personnes de l'accueil uniquement.

Vous voudrez bien anticiper au maximum vos réservations et surtout respecter les règles de priorités. L'agent d'accueil se réserve la possibilité de modifier une réservation en fonction des priorités listées ci-dessus et vous en tiendra informé.

5) L'Entretien

- **Le plein d'essence et la recharge du lave glace** (qui se trouve au service technique) sont à la charge de chaque utilisateur (notamment pour les déplacements lointains).

Si le réservoir est **à la moitié**, faire le plein chez Guignand à la Séauve sur Semène.

Remplir un bon à l'aide du carnet mis à disposition dans la boîte à gants de chaque véhicule (*rappel des éléments à mentionner sur les bons : date, numéro d'immatriculation du véhicule, nombre de litres, prix du litre, le montant, le nom et la signature*)

- **le premier volet** est à remettre au garage,
- **le deuxième volet** doit être remis au service comptabilité
- **le troisième volet** reste dans le carnet. En cas de retour tardif, soit après la

fermeture du garage Guignand, merci de laisser un petit mot pour signaler si réservoir est à moitié vide.

- Les utilisateurs doivent rendre les véhicules dans **l'état dans lequel ils l'ont trouvé** (aucun déchet quel qu'il soit à l'intérieur),

- En cas de problème du véhicule, l'utilisateur doit se référer avant tout à la notice d'utilisation (*à l'intérieur du véhicule*) puis l'inscrire sur le cahier de réservation (colonne commentaires) mis à disposition,

- **Tous accrochages ou incidents (trottoir, bruits suspects ...) doivent être signalés pour vérification et pour la sécurité de tous. J'attire tout spécialement votre attention sur ce dernier point. Une vigilance toute particulière doit être apportée au respect des véhicules. En effet, la sinistralité actuelle de la flotte automobile engendre une hausse de 20% de la prime d'assurance.**

- En cas d'URGENCE, prévenir les services techniques.

Je compte sur la compréhension de tous

Vous voudrez bien me faire part des difficultés rencontrées dans l'application de cette note de service.

Sylvain Pommier, le 28 juin 2016